

Révision du SCoT

Une démarche de projet pour le Pays de Brocéliande



Un SCoT, c'est un projet de territoire

Défini à l'échelle de l'ensemble du Pays de Brocéliande, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document qui exprime le projet d'aménagement du territoire pour les 20 ans à venir. Il pose les questions sur son futur puis en fixe les objectifs de développement.



Combien de logements à construire ?



Quelle offre de transports pour demain ?



Comment valoriser les qualités patrimoniales ?



Où créer les nouveaux sites économiques ?



Quelles actions pour une meilleure performance énergétique ?

Le calendrier du SCoT

Le Syndicat mixte porteur de la démarche délibère pour lancer la révision du SCoT et choisit le groupement de prestataires qui l'accompagnera tout au long du projet (urbanistes, paysagistes, environnementalistes, avocats).

LANCEMENT

Novembre 2022

La photographie de ce qui fait le Pays de Brocéliande : sa population, ses emplois, ses milieux naturels, son identité locale, ses filières économiques, etc.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Juin 2023

A l'issue de cette 1ère étape, les enjeux auxquels devra faire face le Pays de Brocéliande seront identifiés.

Le projet politique, la stratégie de développement du territoire pour les 20 ans à venir.

PAS
Plan d'Aménagement Stratégique

Janvier 2024

Il répond aux enjeux du diagnostic et définit les objectifs des politiques publiques sectorielles au regard des ambitions démographiques et économiques.

La déclinaison de la stratégie en outils opérationnels et règlementaires pour atteindre les objectifs fixés en matière de développement urbain, de gestion des ressources naturelles, etc.

DOO
Document d'Orientation et d'Objectifs

Décembre 2024

La consultation des services de l'État, des autres personnes publiques associées et des citoyens (enquête publique), avant approbation et application du SCoT.

PHASE ADMINISTRATIVE

Décembre 2025

Un SCoT, c'est un document d'urbanisme

Le Schéma de Cohérence Territoriale fixe les grands principes d'urbanisme et d'aménagement dans le respect du développement durable. Il se conforme aux règles nationales (loi climat et résilience, loi ALUR, loi Grenelle, loi d'orientation agricole, etc.) qu'il adapte aux spécificités locales.

Le SCoT constitue le cadre réglementaire local en fixant les prescriptions que les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU/PLUi) et carte communale doivent intégrer pour mettre en œuvre le projet de territoire.

Qui élabore le SCoT ?

Le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande

La structure administrative qui élabore le Schéma de Cohérence Territoriale est le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande.

Les élus

Les élus qui siègent au syndicat ont été désignés par chacune des trois intercommunalités du territoire. Ils ont souhaité que ce document parte des réalités vécues sur le territoire et soit porteur d'une véritable ambition de développement local.

La population et les acteurs économiques

Le projet porté par le SCoT du Pays de Brocéliande vise à l'amélioration globale du cadre de vie de l'ensemble du territoire. Ainsi, pour être au plus proche des préoccupations de ses usagers (résidents, salariés, acteurs économiques, personnes de passage, etc.), la concertation avec le public est dense et continue (deux cycles de réunions publiques, ateliers de concertation, site internet...) jusqu'à l'arrêt de projet.

